

Comprendre la mesure du chômage

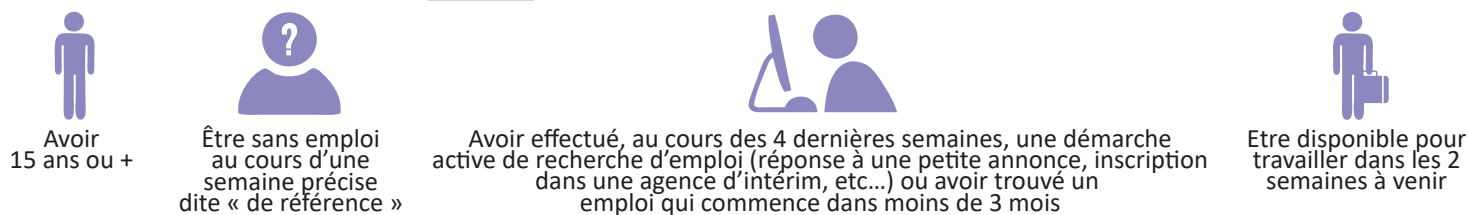
Sources statistiques et définition des indicateurs

La définition du chômage est très sensible aux critères retenus. Il existe plusieurs définitions dont la plus couramment utilisée est celle « au sens du Bureau International du Travail (BIT) », reprise dans la plupart des pays du monde et en particulier dans l'Union Européenne.

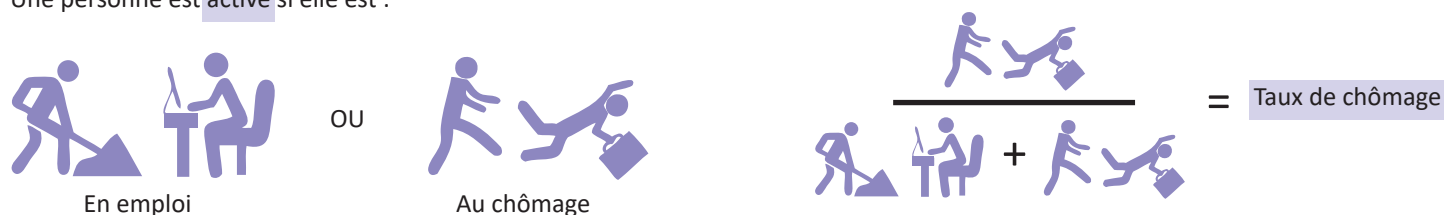
La définition internationale du chômage

Pour disposer d'une mesure stable dans le temps et harmonisée entre les différents pays, le BIT a adopté une définition du chômage en 1954, puis l'a précisée en 1982.

Une personne est considérée comme **chômeur** si elle remplit simultanément les critères suivants :



Une personne est **active** si elle est :



Une personne est considérée **en emploi** si elle a effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence ou si elle a gardé un lien formel avec son emploi (congrés annuels, maladie, maternité...).

En France, plusieurs sources statistiques permettent de mesurer le chômage : l'enquête emploi et le recensement de la population réalisés par l'Insee et les statistiques mensuelles du Ministère du travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle Emploi.

Les données publiées par l'INSEE

Échelle nationale : l'enquête emploi

Seule source statistique permettant de mesurer le chômage au sens du BIT, l'enquête emploi a lieu en continu toutes les semaines de l'année en France métropolitaine et, depuis 2014, dans les DOM, à l'exception de Mayotte, où l'enquête est annuelle.

Chaque trimestre, en France métropolitaine, environ 65 000 ménages sont enquêtés, soit un échantillon de l'ordre de 100 000 personnes de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons...).

Au travers d'une vingtaine de questions, les personnes interrogées décrivent leur situation vis-à-vis du marché du travail (en emploi, au chômage ou en inactivité), au cours de la semaine de référence. L'enquête emploi décrit également les caractéristiques des emplois occupés (profession, contrat de travail, durée du travail...), les formations suivies, la recherche d'emploi, la durée du chômage, etc.

Environ tous les dix ans, l'Insee rénove le questionnaire de l'enquête emploi pour tenir compte des évolutions du marché du travail. La dernière mise à jour a eu lieu en 2013.

Échelle communale : recensement de la population

Les données publiées par l'Insee à des niveaux géographiques fins, comme la commune, ne peuvent provenir de l'enquête emploi car celle-ci n'interroge pas l'ensemble de la population mais un échantillon de logements tirés au sort. Cet échantillon est représentatif au niveau national mais pas à des niveaux géographiques fins.

A l'échelle communale, l'Insee publie donc des taux de chômage à partir des recensements de la population.

Il s'agit d'un concept de chômage qui ne remplit pas les critères du BIT car il correspond à une déclaration spontanée des individus : est chômeur toute personne de 14 à 70 ans qui s'est déclarée « chômeur ».

Le chômage au sens du recensement de la population est généralement plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT.

Comprendre la mesure du chômage

Sources statistiques et définition des indicateurs

Les statistiques mensuelles du Ministère de Travail et de Pôle emploi

Une autre mesure du chômage est produite, tous les mois, par le Ministère du travail et Pôle emploi : il s'agit du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle emploi.

Il s'agit des personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Depuis 2009, ils sont répartis en cinq catégories :

- Catégorie A : sans emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi
- Catégorie B et C : en activité réduite courte ou longue et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi
- Catégorie D et E : non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi car non immédiatement disponibles qu'ils soient sans emploi (maladie, stages, formation...) ou en emploi (contrats aidés notamment)

Cette statistique est exhaustive, ce qui permet d'avoir des données significatives à des niveaux géographiques fins et selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi (par âge ou par sexe par exemple).

Les critères définissant les chômeurs au sens du BIT et les demandeurs d'emploi en catégorie A semblent a priori proches. Néanmoins, les deux populations ne se recouvrent pas totalement :

- Environ un chômeur au sens du BIT sur six se déclare comme étant non inscrit à Pôle emploi (certains jeunes par exemple ne s'inscrivent pas car ils ne peuvent prétendre à aucune indemnisation). A l'inverse, certains demandeurs d'emploi de catégorie A ne sont pas classés comme chômeurs au sens du BIT. C'est par exemple le cas des personnes qui n'ont effectué aucune autre démarche que le seul renouvellement de leur inscription à Pôle emploi.

- Par ailleurs, la mesure du chômage au sens du BIT repose sur les déclarations factuelles des personnes interrogées dans l'enquête emploi alors que l'inscription sur les listes de Pôle emploi résulte d'une démarche administrative. Cette inscription peut être affectée notamment par des changements de règles dans le suivi, l'accompagnement ou l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Des comparaisons possibles au niveau local et européen

Au niveau local

L'Insee publie des taux de chômage régionaux, départementaux et par zone d'emploi (espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent).

Cohérents avec le taux de chômage au sens du BIT, ils sont publiés en moyenne trimestrielle et en moyenne annuelle. Ils permettent ainsi d'établir des comparaisons entre régions, départements ou zones d'emploi. Les taux de chômage localisés sont obtenus en combinant les résultats de l'enquête Emploi au niveau national et le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A inscrits à Pôle Emploi.

Au niveau européen

Sur la base des enquêtes sur les forces de travail réalisées par tous les Etats membres, l'office statistique de l'Union européenne, Eurostat, publie chaque mois des taux de chômage dits harmonisés qui s'appuient sur la définition du BIT. Eurostat publie également des résultats trimestriels et annuels.

Chaque pays peut ainsi se comparer à ses voisins ainsi qu'à la moyenne de l'Union européenne ou de la zone euro.



A noter :

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est globalement plus élevé que celui des chômeurs au sens du BIT, les critères de recherche active et de disponibilité des personnes n'étant pas mesurés de la même manière selon les deux concepts.